

CERTIFICAT
CONFORME

31 NDN
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 4 RUE DU VERTBOIS
75003 PARIS
893 573 014 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 juin,
A 14 heures 00,

Les actionnaires de 31 NDN, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, 4 rue du Vertbois 75003 Paris, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur RAPHAEL SMADJA possédant 34 actions,
Monsieur JONATHAN SMADJA possédant 33 actions,
Monsieur BENJAMIN SMADJA possédant 33 actions,

Total100 actions

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur RAPHAEL SMADJA, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- Les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

RS

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

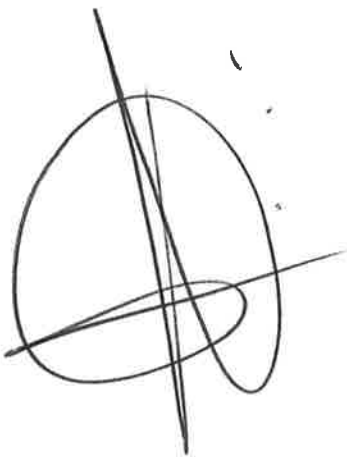
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

RAPHAEL SMADJA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a vertical line crossing it, and a horizontal line at the bottom.